

Réponse du Conseil administratif du 22 août 2024 à la pétition du 25 juin 2019: «Pour un développement des zones de rencontre à Genève».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-403 au Conseil administratif le 4 juin 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif informe qu'il partage pleinement les volontés et ambitions de la présente pétition. Sans entrer dans des objectifs chiffrés, le Conseil administratif est déterminé à développer la mobilité douce en créant davantage de zones piétonnes et à priorité piétonne.

En effet, le Conseil administratif souhaite rééquilibrer la distribution de l'espace public au profit des modes décarbonés qui sont bénéfiques pour notre santé et notre bien-être, c'est-à-dire les modes actifs (marche à pied et vélo). Dans les rues apaisées, les modes actifs doivent être prioritaires et il convient de partager plus équitablement l'espace avec les transports publics.

Le Conseil administratif précise qu'il ne s'agit pas d'exclure la présence du transport individuel motorisé (TIM) mais bien de diminuer fortement tout en ménageant un trafic incompressible minimal et limité au trafic professionnel, aux services d'accessibilité ou d'urgence, aux habitantes et habitants, y compris dans les zones piétonnes et à priorité piétonne.

Ainsi, les futures zones piétonnes et de rencontre seront plus nombreuses, davantage végétalisées, libérées de stationnement motorisé et équipées de mobilier urbain polyvalent permettant une appropriation par les habitantes et habitants.

La Ville de Genève rappelle que, dans la Genève du quart d'heure, les piétonnes et piétons doivent être prioritaires afin que ce mode de déplacement soit favorisé. Le Conseil administratif rappelle sa demande régulièrement réitérée au Canton de Genève pour un régime de vitesse à 30 km/h généralisé, ce qui permet aux piétonnes et piétons et notamment aux plus vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite et personnes âgées) de se déplacer avec plus de sécurité et d'autonomie. Dans le centre-ville, autour des gares et de certains équipements publics (EMS, écoles, universités, etc.) et dans les centralités de quartier, des

zones piétonnes et à priorité piétonne (zones de rencontre) vont être développées ces prochaines années afin d'accueillir le mieux possible et en toute sécurité des flux croissants de piétonnes et piétons.

Afin de réduire le conflit vélos-piétons notamment sur les voies vertes, dans les zones piétonnes et zones à priorité piétonne, le Conseil administratif considère que le vélo doit y rouler à la vitesse du piéton car ce sont des axes et espaces de mobilité lente sur lesquels il fait bon flâner sans se presser.

Le plan directeur communal (PDCoM) qui est en cours d'achèvement et sera approuvé par votre Conseil avant la fin de la législature, définit les grands axes de développement de ces futurs espaces à priorité piétonne. Après votre validation, les services de la Ville de Genève finaliseront un plan d'action et de mise en œuvre.

Le Conseil administratif rappelle que le projet de délibération PRD-331, qui a été voté en mai 2023 et vise à étudier les possibilités d'apaiser plusieurs rues notamment aux abords d'écoles primaires, va permettre de créer les prochaines zones piétonnes ou de rencontre. De plus, le crédit de réalisation PR-1544, voté en mars 2023, a permis au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) d'engager les travaux de nombreuses améliorations en faveur des piétons, travaux qui se poursuivent en 2024.

Par ailleurs, la rue des Rois a été transformée en zone de rencontre (achèvement des travaux fin 2023) et les retours de la population ainsi que des riveraines et riverains sont très positifs.

D'autres projets, avenue du Mail, rue de Carouge, sont dans l'attente de décisions du Canton voire des tribunaux, suite à des recours, pour leurs réalisations.

Enfin, les principaux projets en cours d'étude sont les suivants:

- amélioration de la zone de rencontre du chemin Michée-Chauderon, dans le cadre du projet «U-Turn» de l'avenue d'Aire;
- changement du régime de circulation (piétonnisation et zone de rencontre) avenue de la Concorde – projet «U-turn» de l'avenue d'Aire;
- croix-verte des Pâquis: amélioration de plusieurs zones à priorité piétonne, notamment rues du Môle et Royaume;
- requalification des Rues-Basses (rues du Vieux-Collège, de la Rôtisserie et Verdaine), dont le régime de circulation est en cours d'étude;
- amélioration du contrôle d'accès à la Vieille-Ville.

Le Conseil administratif espère avoir rassuré et renseigné les pétitionnaires sur la stratégie municipale quant au développement des zones de rencontre et

de zones à priorité piétonne et sur les prochains projets prévus en lien avec cette thématique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler